

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 15 janvier 2010  
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00  
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Construction du tramway 3ème phase - Déviation de réseaux - Etudes  
préalables au déplacement des réseaux - Protocole d'accord - Approbation -  
Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

***Le contexte***

La réalisation de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux nécessite de procéder, au préalable, à la modification ou au déplacement d'une partie des réseaux enterrés afin de les rendre compatibles avec :

- la réalisation de la plateforme et des équipements annexes nécessaires au fonctionnement du tramway ;
- l'exploitation du tramway ;
- les modifications des voiries adjacentes liées au projet tramway ;
- l'exploitation des réseaux des occupants du domaine public routier.

Ces déplacements des réseaux étant la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public routier et constituant une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine, les frais relatifs à ces travaux sont supportés par les occupants du domaine, conformément à la jurisprudence actuellement en vigueur.

Toutefois, compte tenu des délais administratifs nécessaires à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et afin d'éviter tout retard dans la réalisation des travaux, la Communauté urbaine a fait part de son souhait d'anticipation afin que les opérateurs des réseaux, occupants du domaine public puissent, dès à présent, commencer leurs études préalables au dévoiement des réseaux, sur la base des documents fournis par les Maîtres d'oeuvre de la Communauté.

Dans ce cadre, il vous est proposé un projet d'accord à intervenir avec neuf opérateurs, occupants du domaine public : France Telecom, ERDF, Lyonnaise des Eaux, Régaz, Bouygues Telecom, Numéricable, RTE, Verizon Business, Inolia.

Ce protocole d'accord prévoit l'anticipation des études et des éventuels déplacements par les occupants ainsi que les engagements de la Communauté urbaine concernant la prise en charge des frais engagés notamment en cas d'abandon du projet ou si la DUP n'était pas accordée.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et les occupants du domaine public rechercheront des solutions permettant de simplifier l'ensemble des interventions et d'améliorer la coordination des opérations dans le cadre d'un groupement de commandes par exemple.

Enfin, la Communauté s'engage à négocier avec chaque gestionnaire de réseau, signataire du protocole, une convention relative au déplacement des ouvrages exploités et aux conséquences sur leur fonctionnement, avant le début des travaux de dévoiement.

Les protocoles d'accord prendront effet à la date de leur notification à chaque co-contractant et prendront fin lorsque l'opération tramway 3<sup>ème</sup> phase sera achevée.

*Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :*

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu la délibération du 6 novembre 2009 arrêtant le dossier définitif du projet,

Vu le projet de protocole d'accord à intervenir avec neuf opérateurs de réseaux, occupants du domaine public ci-annexé,

### **Entendu le rapport de présentation**

Considérant que la mise en œuvre des travaux de 3<sup>ème</sup> phase nécessitera le dévoiement de réseaux sous-viaires ;

Considérant, que sans attendre la DUP et afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des travaux il est nécessaire que les occupants du domaine public puissent réaliser les études préalables à ces dévoiements de réseaux ;

### **DECIDE**

ARTICLE 1 : Le Conseil de Communauté approuve le Protocole d'accord présenté ci-dessus ;

ARTICLE 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le Protocole d'accord avec chacun des neuf opérateurs de réseaux, en vue notamment de la réalisation des études préalables nécessaires au dévoiement des réseaux, par anticipation ;

ARTICLE 3 : Le Conseil autorise la signature de tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JANVIER 2010**

**PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010**

M. GÉRARD CHAUSSET